

02635X0045

**EARL TERRE BLANCHE  
10240 MAGNICOURT**

**Téléphone : 03 25 37 63 11**

**Télécopie : 03 25 37 28 12**

**COMMUNE DE POUGY**

**LIEU-DIT « LA PREE »**

**SECTION ZH - PARCELLE 45**

=====

**DEMANDE DE PRELEVEMENT D'EAU**

**DECLARATION**

=====

( en application des décrets n° 93-742 et n° 93-743 du 29 mars 1993 )

**Forage dans un système aquifère autre qu'une nappe d'accompagnement d'un cours d'eau**

( Rubrique 1.1.0 de la nomenclature )

BEGF Janvier 2001  
**FRADET (15/01/2001)**

**EARL TERRE BLANCHE**  
**10240 MAGNICOURT**

Téléphone : 03 25 37 63 11  
Télécopie : 03 25 37 28 12

**Demande de prélèvement d'eau**  
**Déclaration**

**1 - Identification du demandeur :**

Demandeur : EARL Terre Blanche  
Adresse : 10 240 Magnicourt

Téléphone : 03 25 37 63 11  
Télécopie : 03 25 37 28 12

**2 - Localisation de l'ouvrage :**

Commune : Pougy

Lieu-dit : La Prée

Références cadastrales : Section ZH – Parcelle 45

*Confer Plan de localisation à 1/25000 en annexe 2.*

**3 - Eléments permettant d'apprécier l'activité :**

Utilisation :

Irrigation d'environ 30 ha de cultures légumières ( Pommes de terre - Oignons - Carottes - Betteraves ) au sein d'environ 50 ha de terres agricoles exploitées par l'EARL.

Du fait des possibilités d'échanges, on considérera que l'utilisation du puits se fera chaque année.

Débits horaires escomptés : < 80 m<sup>3</sup>/h ( 1 enrouleur sur le puits ).

Caractérisation du groupe de pompage : électrique ( groupe électrogène ) - pompe immergée.

Estimation des prélèvements annuels moyens : 48 000 à 52 000 m<sup>3</sup>/an.

#### **4 - Document d'incidence :**

Ce document a été réalisé par Patrick FRADET, hydrogéologue  
( BEGF 54 bis avenue de Champagne 52220 Montier en Der :  
Tél 0325042981 Fax 0325041988 ).

##### **4.1 - Etat initial :**

###### **a) hydrographie ( situation et caractéristiques des sources, cours d'eau, étangs, nappes )**

Le puits est implanté en bordure rive gauche de l'Auzon et de l'Aube qui serpentent au sein d'un vaste secteur de plaine, constitué par la fusion de la vallée de l'Aube et de la vallée de l'Auzon.

*Confer Plan de localisation à 1/25000 en annexe 2.*

Outre ces grands écoulements, on note la présence à 1800 m au NW du ruisseau de Longsols, affluent rive gauche de l'Auzon.

Aucun plan d'eau n'est présent dans ce secteur de plaine de l'Auzon. Par contre, on note la présence de quelques plans d'eau issus de l'exploitation de granulats en bordure du cours de l'Aube, plus au Nord.

Aucune source vraie n'est présente en amont du projet ( dans l'impluvium ).

###### **b) géologie ( extrait de carte et caractérisation des formations géologiques rencontrées )**

Les cartes géologiques concernant ce secteur ne sont pas disponibles.

*Confer Rapport foreur en annexe 2.*

Le puits traverse tout d'abord des terres argileuses ( 2.80 m – Toit de l'aquifère ) puis des alluvions fines ( 4.20 m ). En dessous, apparaît une puissante assise crayeuse plus ou moins altérée et/ou fissurée.

Vers - 30 m, des marnes bleues font leur apparition ( Mur de l'aquifère ).

La carte géologique 1/50000 du secteur n'est pas éditée mais l'on peut penser, en se basant sur les cartes limitrophes, que le site traverse des dépôts de bas de versant et/ou de fond de vallon qui reposent sur une assise crayeuse altérée en tête.

Pour les terrains sommitaux désignés comme alluvionnaires, le terme d'alluvions semble à remplacer par le terme de colluvions de fond de vallon.

Les alluvions de l'Auzon sont, semble-t-il, en fait constituées par des argiles. En effet, un sondage réalisé il y a quelques années par l'EARL, en bordure immédiate de l'Auzon ( dans la masse alluviale vraie du lit majeur ) avait montré la présence de 7 m d'argiles.

Le puits est donc implanté en pied de massif et non dans la plaine alluviale.

### c) hydrogéologie : caractérisation de l'aquifère sollicité

- Le puits est implanté au sein et en fond d'un vallon sec qui converge vers le lit majeur de l'Auzon : distance puits - rivière 200 m.

Ce puits est donc dans un vallon latéral à la vallée de l'Auzon et non au sein de la masse alluviale : captage au sein de la craie du massif bordier et non au sein de craies en position sous-alluviale.

En tout état de cause, on constatera que la liaison entre les eaux de surface et la craie ou les "alluvions" est peu probable de par la présence d' 1 à 2 m ( voire plus – 7 m observés ) d'alluvions fines argileuses en subsurface : lit sans doute étanche. Lors de l'année 2000, aucune interaction n'a été notée, lors des prélèvements, sur le niveau de la rivière.

*Le puits capte les eaux au sein de la craie en continuité hydraulique avec les colluvions sommitales; le toit de l'aquifère étant constitué par la couverture argileuse, le mur par des marnes bleues.*

*Latéralement, les écoulements de l'Auzon se font vraisemblablement sur des argiles ; lit étanche.*

- Dans ce secteur, les eaux circulent au sein de la craie dans des fissures qui sont particulièrement développées dans les axes de vallons ou en bordure immédiate : cas d'espèce – puits en fond de vallon sec ( vallon confluent avec la vallée de l'Auzon et puits en bordure de l'axe de la vallée de l'Auzon ).

Dans le cas d'espèce, des circulations sont également possibles au sein des colluvions. Cependant, de par leur finesse, les potentialités de productivité sont sans doute limitées à très limitées.

L'équipement du puits s'attache d'ailleurs à capter les eaux non pas au sein des terrains sommitaux mais au sein de la craie : tube crépiné à partir de 8 m. Une cimentation en tête vient également isoler des effets de surface.

*Confer Rapport foreur en annexe 2.*

La porosité efficace de la craie massive peut être évaluée de 2 à 10 %.

A la porosité relativement faible de la craie, il convient d'ajouter des circulations de fissures : potentiellement de -18 m à - 30 m dans le cas d'espèce. On parlera donc également de porosité de fissures se superposant à la circulation de pores.

- La perméabilité de la craie potentiellement productive peut être estimée dans le contexte ( axe de vallon sans doute surimposé sur une zone fissurée ) à  $10^{-3}$  m/s ( pores + fissures ).
- Le sens d'écoulement général des eaux souterraines ( qui se calque sensiblement sur la topographie ) au droit du vallon ( secondaire ) est en théorie globalement dirigé vers le Nord-Est ( selon l'axe du vallon en direction de la vallée de l'Auzon et de l'Aube = axes drainants ).

*Les cartes piézométriques concernant ce secteur ne sont pas disponibles.*

Au droit du puits, le niveau statique ( NS ) s'établissait à - 0.70 m par rapport au sol, le 05 Avril 2000.

Ceci confirme le caractère captif des eaux de la nappe de la craie : toit de l'aquifère à - 2.80 m, NS à - 0.70 m.

Le niveau statique était donc également situé à plus de 2 m au-dessus du cours de l'Auzon.

Le drainage des eaux du massif, via le vallon, se fait bien en direction de la vallée de l'Auzon et de l'Aube.

L'essai de productivité montre également que ce puits est capable de fournir plus de 80 m<sup>3</sup>/h, sans solliciter les niveaux sommitaux : niveau dynamique ( ND ) se stabilisant en dessous des apports éventuels des colluvions ( pas d'arrivées d'eau parasites observées ).

Les eaux prélevées semblent issues de la craie fissurée présente de - 18 m à - 30 m.

Lors des arrêts de pompage lors de la campagne 2000, les niveaux sont remontés très rapidement à l'initial.

*En conclusion, la productivité de l'ouvrage est supérieure à 80 m<sup>3</sup>/h; les prélèvements étant limités à cette valeur. De par le contexte géologique et du fait du caractère captif observé de la nappe, les liaisons avec les eaux de l'Auzon semblent des plus improbables.*

#### d) environnement

- description et topographie

Le puits est établi à une cote proche de 104 m ( environ 102 m pour les écoulements de l'Auzon ), sensiblement en centre d'un vallon sec relativement bien marqué qui converge vers l'Auzon.

Le puits est situé en bordure du lit majeur de l'Auzon et peut potentiellement être inondable en cas de crue exceptionnelle.

Le bassin versant topographique en amont du puits représente 175 ha.

Cet impluvium est presque exclusivement occupé par des terres agricoles et des chemins d'accès. On note également la présence de la D 50 à 400 m au SW.

*Le puits s'inscrit donc au sein d'une vaste surface agricole ; les premières maisons de Pougy étant situées à 400 m au NNW.*

*L'ensemble du finage est essentiellement occupé par des cultures intensives, où de rares surfaces boisées sont présentes en bordure d'écoulements : zone de cultures intensives sur plateau crayeux plus ou moins érodé ( topographie molle ) dominant une plaine également à vocation agricole ( pâtures et cultures ).*

- désignation des forages existants dans un rayon de 3 km

Les prélèvements d'eau s'inscrivant dans un rayon de 3 km autour du projet sont constitués par des captages agricoles et privés.

*Confer Plan de localisation à 1/25000 et confer Inventaire des points d'eau avec plan de positionnement (Serveur INFOTERRE – BRGM), en annexe 2.*

Les captages AEP situés en aval écoulement sont constitués par les puits d'Arcis sur Aube, situés à 28 km, qui prélèvent leurs eaux au sein de la craie en position sous-alluviale ( masse alluviale de l'Aube ).

Le captage de Lesmont situé à plus de 5 km en amont écoulement de la vallée de l'Aube alimente Pougy et les villages limitrophes.

Des captages sont également présents dans la vallée du Longsols et dans la vallée du Meldançon : distances supérieures à 5 km.

*Il n'existe pas de captage AEP dans un rayon de 3 km autour du puits; celui-ci ne s'inscrivant dans aucun périmètre de protection.*

- Inventaire des sources de pollution potentielles dans un rayon de 300 m ( ou plus selon les risques ) :

#### Occupation des sols

|                                    |                          |
|------------------------------------|--------------------------|
| - Habitations / bâtiments divers   | : Néant                  |
| - Zones urbanisées / industrielles | : Village à 400 m au NNW |
| - Carrières / gravières            | : Néant - Néant          |
| - Végétation                       | : Cultures intensives    |

#### Infrastructures

|                            |  |
|----------------------------|--|
| - Routes                   | : D 50 à 400 m au SW                       |
| - Chemin                   | : Accès parcelles                          |
| - Voies ferrées            | : Néant                                    |
| - Canaux                   | : Néant                                    |
| - Réseaux d'assainissement | : Néant                                    |
| - Rivière                  | : Auzon 200 m au NE<br>: Aube 1700 m au NE |

### Origine agricole

- Dépôts de fumier, de pulpes... : Non
- Stockage d'engrais : Non
- Epannage d'engrais intensif : Oui
- Epannage de produits de traitement : Oui

### Origine industrielle

- Usines : Non
- Stockage produits : Non
- Rejets d'effluents ponctuels : Non
- Epannage, lagunage effluents industriels : Non
- Epannage, lagunage effluents agricoles : Non

### Origine urbaine

- Fosses septiques : Non
- Station d'épuration : Non
- Rejets ponctuels (eaux pluviales, déversoirs d'orage) : Non
- Décharge d'ordures ménagères et remblais divers : Non
- Cimetière : Village

- Epannage : Néant

### 4.2 - Incidence du projet sur l'environnement :

#### a) au niveau quantitatif :

- détermination de la transmissivité et du coefficient d'emmagasinement :

La perméabilité de la craie peut être estimée dans le contexte à  $10^{-3}$  m/s.

La hauteur aquifère potentiellement productive peut être estimée à 12 m ( aquifère fissuré de - 18 m à - 30 m ).

D'où une transmissivité de l'ordre de  $2.5 \cdot 10^{-4}$  m<sup>2</sup>/s.

Le coefficient d'emmagasinement, la nappe étant captive, est de l'ordre de 0.001 à 0.0001 pour l'aquifère global.

- Détermination du rayon d'action

Le rayon d'action peut être calculé comme suit :

En supposant un coefficient d'emmagasinement S de 0.001, un débit de 75 m<sup>3</sup>/h et une transmissivité de 2.5 10<sup>-4</sup> m<sup>2</sup>/s ; le rayon d'action fictif ( Rf ) serait d'environ :

| TEMPS EN JOURS | TEMPS EN HEURES | TEMPS EN SECONDES | Rf    |
|----------------|-----------------|-------------------|-------|
|                | 1               | 3 600             | 45    |
|                | 2               | 7 200             | 64    |
|                | 4               | 14 400            | 90    |
|                | 5               | 18 000            | 101   |
|                | 8               | 28 800            | 127   |
|                | 13              | 46 800            | 162   |
| 1              | 24              | 86 400            | 220   |
| 2              | 48              | 172 800           | 312   |
| 3              | 72              | 259 200           | 382   |
| 4              | 96              | 345 600           | 441   |
| 5              | 120             | 432 000           | 493   |
| 10             | 240             | 864 000           | 697   |
| 15             | 360             | 1 296 000         | 854   |
| 50             | 1200            | 4 320 000         | 1 559 |

Au bout d'une journée, le cône d'appel se situe sous le lit de l'Auzon.

Si le lit n'était pas étanche, des interférences pourraient donc voir le jour.

Lors des pompages réalisés en 2000 sur plusieurs jours, aucune interférence notable n'a été observée.

Ceci viendrait donc conforter l'hypothèse de la présence d'un lit étanche ( données géologiques – présence d'une nappe captive – etc. ).

Aucun captage AEP n'est situé à moins de 3000 m.

*Incidences* ↗

Le puits ne capte pas les eaux d'une nappe d'accompagnement d'une rivière.

Les incidences quantitatives sont donc plutôt à rechercher dans l'ampleur des prélèvements par rapport à la réalimentation de la nappe au sein de l'impluvium.

Par rapport aux précipitations efficaces ( 150 mm – données BRGM ) tombant dans l'impluvium en amont du projet ( 1 750 000 m<sup>2</sup> ), les prélèvements ( 52 000 m<sup>3</sup> au maximum par an ) représenteront 19.8 % environ de la réalimentation ( 262 500 m<sup>3</sup> ).

*Confer Limite de l'impluvium sur le Plan de localisation à 1/25000 en annexe 2.*

Les eaux d'irrigation seront utilisées dans le même bassin versant.

La réserve ne sera pas atteinte.

Par rapport au bassin versant de l'Auzon, ce prélèvement sera inférieur à 1 %.

A titre isolé, ce puits ne pourra apporter qu'une incidence mineure vis à vis de la réalimentation et ne portera pas atteinte aux réserves de la nappe.

b) au niveau qualitatif :

- Le puits est équipé selon les règles de l'art avec mise en place d'une cimentation en tête et pose d'un capot de fermeture obturé. Ceci permet d'empêcher tout retour de fluides vers la nappe.

En latéral, par ruissellement, des polluants pourraient migrer en direction de l'Auzon par gravité.

- Le puits a été réalisé par une entreprise spécialisée adhérant à la charte qualité foreur.
- Recommandations concernant l'utilisation du puits.

Du fait du caractère potentiellement inondable, la tête de puits sera à rehausser par rapport au terrain naturel.

La pompe étant alimentée par un groupe électrogène, le groupe et/ou la réserve d'hydrocarbures sera ( seront ) à installer sur une aire étanche avec bac de rétention couvert.

#### **5 - Moyens de surveillance :**

⇒ Un compteur mécanique permettra de mesurer les débits prélevés.

⇒ Un registre des prélèvements sera tenu.

#### **6 - Eléments graphiques : confer Annexe 2**

- Carte au 1/25000ème avec emplacement du puits et de tous les éléments existants dans l'environnement ( forage, source de pollution, périmètre de protection, zone d'épandage, impluvium ... ).
- Inventaire des points d'eau avec plans.
- Rapport foreur avec coupe géologique et coupe technique.

Note : absence de carte géologique et hydrogéologique pour ce secteur.

Fait à Magnicourt  
le 15 Janvier 2001

Le pétitionnaire

Two handwritten signatures in blue ink. The top signature is more legible and appears to be 'B. Coudreau'. The bottom signature is more stylized and less legible.

ANNEXE

## Demande de prélèvement d'eau

( en application des décrets n° 93-742 et n° 93-743 du 29 mars 1993 )

Forage dans un système aquifère autre qu'une nappe d'accompagnement d'un cours d'eau  
( Rubrique 1.1.0 de la nomenclature )

### Notice descriptive

#### Pétitionnaire :

Demandeur : EARL Terre Blanche  
Adresse : 10 240 Magnicourt

Téléphone : 03 25 37 63 11  
Télécopie : 03 25 37 28 12

Gérante Anne-Sophie CEUNEBROUCKE  
10 240 Magnicourt

#### Propriétaire :

Anne-Sophie CEUNEBROUCKE  
10 240 Magnicourt

*Conférer Autorisation en annexe 3.*

#### Objet de la demande :

Irrigation d'environ 30 ha de cultures légumières ( Pommes de terre - Oignons - Carottes - Betteraves ) au sein de 50 ha de terres agricoles exploitées par l'EARL.

Les parcelles à irriguer figurent sur le plan de localisation à 1/25000 joint en Annexe 2.

On considérera que l'utilisation du puits se fera chaque année.

Débits horaires escomptés : < 80 m<sup>3</sup>/h ( 1 enrouleur sur le puits ).

Estimation des prélèvements annuels moyens : 48 000 à 52 000 m<sup>3</sup>/an.

## Caractéristiques du forage :

### Emplacement :

Commune : Pougy

Lieu-dit : La Prée

Références cadastrales : Section ZH – Parcelle 45

### Equipement :

Type de pompe : immergée ( groupe électrogène )

Capacité de prélèvement ( espéré ) : < 80 m<sup>3</sup>/h

Profondeur du forage : 30 m

Diamètre intérieur équipement : 315 mm

Dispositif de comptage : compteur volumétrique mécanique

### Exploitation prévue :

Les valeurs suivantes peuvent être retenues :

| Nom de la culture | Période de pompage | Nombre de jours de pompage par an | Nombre de passage / an Mini / maxi | Lame d'eau par passage ( mm ) | Quantité d'eau prélevée / an Mini/maxi |
|-------------------|--------------------|-----------------------------------|------------------------------------|-------------------------------|--|
|-------------------|--------------------|-----------------------------------|------------------------------------|-------------------------------|--|

### **Cultures irriguées systématiquement**

|                 |                 |     |        |       |                          |
|-----------------|-----------------|-----|--------|-------|--------------------------|
| Oignons         | Mai à Août      | 90  | 6 à 8  | 20 mm | 0 à 32000 m <sup>3</sup> |
| Pommes de terre | Juin à Août     | 60  | 6 à 8  | 30 mm | 0 à 48000 m <sup>3</sup> |
| Carottes        | Mai à Septembre | 120 | 6 à 10 | 25 mm | 0 à 50000 m <sup>3</sup> |

On ajoutera à ces valeurs, le volume éventuellement nécessaire à la levée des semis et à l'arrosage avant arrachage, soit environ 2000 m<sup>3</sup> au maximum.

Soit un prélèvement moyen de l'ordre de 52000 m<sup>3</sup>.

## Cultures irriguées occasionnellement

|            |             |    |       |       |                          |
|------------|-------------|----|-------|-------|--------------------------|
| Betteraves | Juin à Août | 60 | 2 à 3 | 30 mm | 0 à 18000 m <sup>3</sup> |
| Orge       | Juin à Août | 60 | 1 à 2 | 30 mm | 0 à 12000 m <sup>3</sup> |

### **Incidence sur l'environnement :**

*Les forages situés dans un rayon d'un kilomètre figurent sur le plan de localisation à 1/25000 joint en annexe 2.*

*Un inventaire des points d'eau est également joint en annexe 2.*

La distance entre le puits et l'Auzon est de 200 m ; confer Plan de localisation joint en Annexe 2.

*Confer en annexe 3 Avis du Maire faisant office de certificat d'exclusion de périmètres de protection.*

**Avis du Maire :** *Confer Document en annexe 3.*

### **Remarques diverses :**

Date du début des travaux : puits déjà réalisé

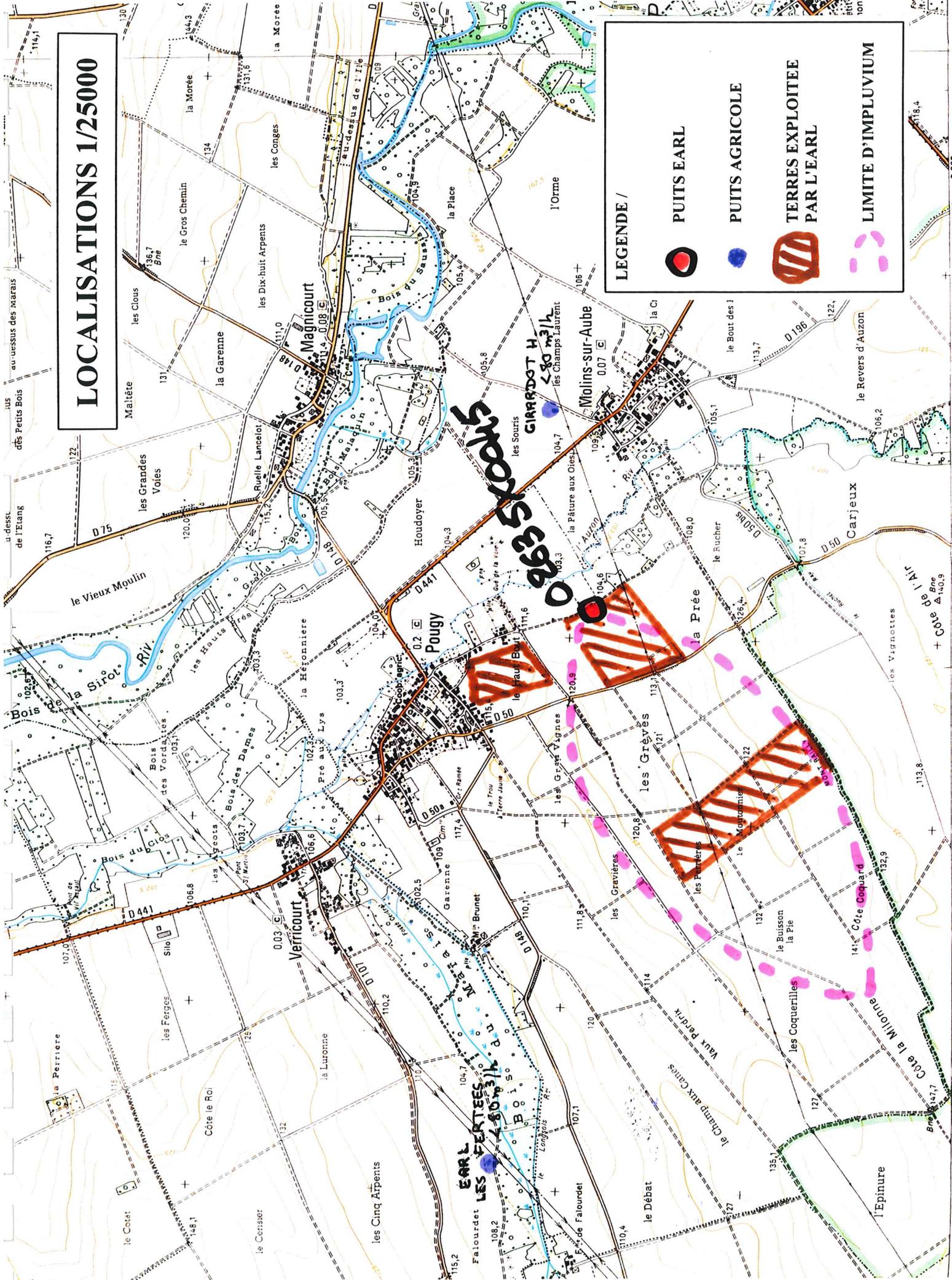
Date de mise en service du pompage : puits déjà en activité

Fréquence d'utilisation du forage : 12 à 13 semaines par an en moyenne

LOCALISATIONS 1/25000

**LEGENDE /**

-  PUITES EARL
-  PUITES AGRICOLE
-  TERRES EXPLOITEES PAR L'EARL
-  LIMITE D'IMPLUVIUM



0 963 S

LES FERTES

GIARROT H 290 m<sup>3</sup>/h

Molins-sur-Aube

Pougy

Verricourt

Magnicourt

l'Epiniere

les Coquilles

le Buisson la Pie

les Graviers

les Grèyès

les Sours

les Champs Laurent

l'Orme

la Morée

les Clous

les Conges

les Dix-huit Arpents

la Morée

le Cotat

le Cerrais

les Ferges

la Peiriere

le Coteau

INVENTAIRE DES POINTS D'EAU - SERVEUR INFOTERRE BRGM

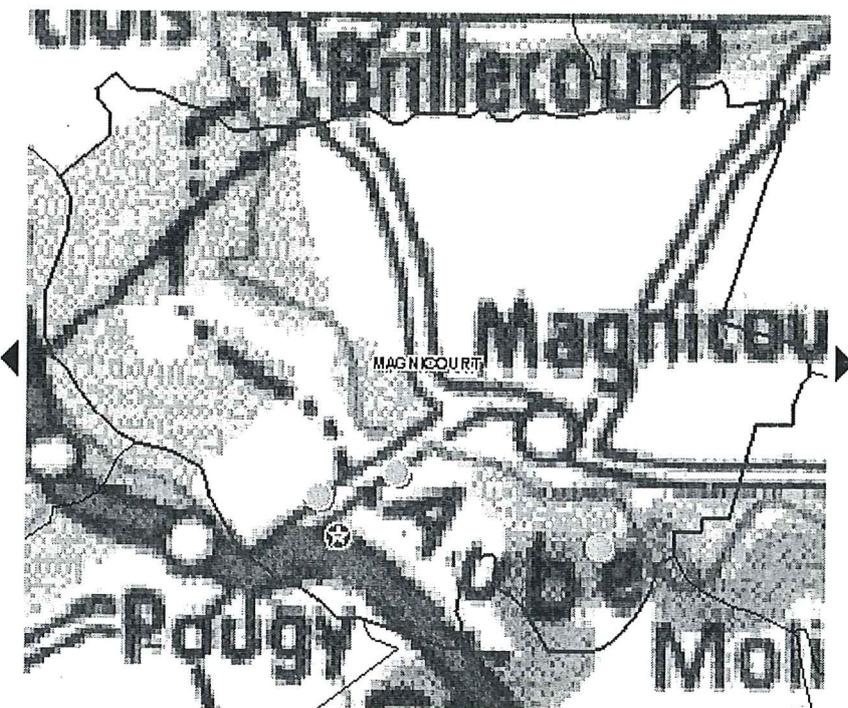
| NUM_NATIONAL     | COMMUNE         | LIEU_DIT                   | NATURE           | PROF, | DIAM, | X      | Y       | Z      |
|------------------|-----------------|----------------------------|------------------|-------|-------|--------|---------|--------|
| 02635X0028/F87-1 | MAGNICOURT      | HOUDOYER                   | SONDAGE          | 34    | 170   | 750549 | 2385163 | 105    |
| 02635X0012/PU    | POUGY           | PUITS PARTICULIER          | PUITS            | 9     |       | 750068 | 2384468 | 110    |
| 02635X0011/PU    | POUGY           | PUITS PTT                  | PUITS            | 7.85  |       | 749229 | 2385089 | 107    |
| 02635X0010/PU    | JASSEINES       | PUITS PARTICULIER          | PUITS            | 7.1   |       | 748319 | 2385275 | 110    |
| 02635X0019/FO    | MAGNICOURT      | FORAGE PARMi LES PEUPLIERS | FORAGE           | 5.6   |       | 752200 | 2385351 | 5.6    |
| 02635X0017/PU    | MAGNICOURT      | PUITS PARTICULIER          | PUITS            | 6.9   |       | 751180 | 2385722 | 108    |
| 02635X0029/F87-2 | MAGNICOURT      | BOIS MALAQUIN              | SONDAGE          | 5.5   | 170   | 750889 | 2385403 | 105    |
| 02635X0024/PT1   | MAGNICOURT      | PONT DE MAGNICOURT         | AFFLEUREMENT-EAU |       |       | 750790 | 2385603 | 103.34 |
| 02635X0026/F93-1 | MOLINS-SUR-AUBE | L'ORME                     | SONDAGE          | 27    | 157   | 752388 | 2383901 | 107.25 |
| 02635X0027/F93-2 | MOLINS-SUR-AUBE | LES CHAMPS LAURENT         | SONDAGE          | 25    | 157   | 752009 | 2384331 | 106.5  |
| 02635X0014/F     | MOLINS-SUR-AUBE | PUITS PARTICULIER          | PUITS            | 11.5  |       | 751508 | 2383701 | 112    |



# InfoTerre - Visualisation des données



- [Carte](#)
- [Panier](#)
- [Abonnement](#)
- [Accueil](#)
- [Aide](#)



Zoom :  km Coeff. :  X

Scan 250 © IGN - Paris 1999 - Autorisation n°42-9046

Communes BDCarto © IGN - Paris 1999 - Autorisation n°42-9045



## Restreindre la recherche au(x) thème(s)

- Tous les thèmes
- Connaissance géologique
- Eaux souterraines

## Donnée(s) Infoterre potentielles

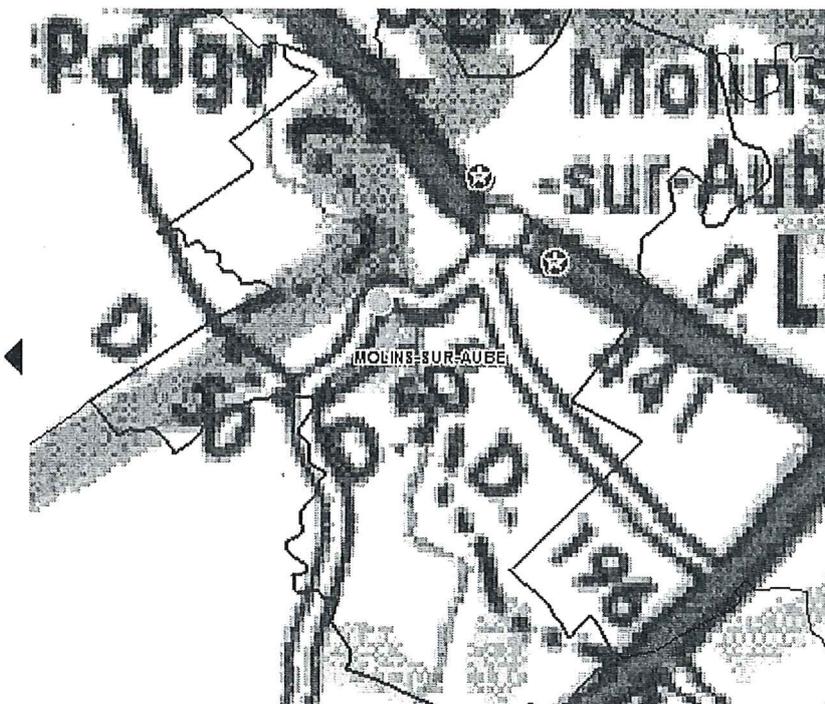
- [Carte géologique 1/50 000](#)
- [Limites Aquifères 1/1 000 000](#)
- [Banque du sous-sol / Eaux Souterraines \(BSS/ES\)](#)
- [Banque du sous-sol \(BSS\)](#)
- [Fiche signalétique](#)
  - Log géologique d'une profondeur comprise entre 0 et 50 m
  - Log géologique d'une profondeur comprise entre 50 et 250 m
  - Log géologique d'une profondeur supérieure à 250 m
  - Document scanné A3-A4
- [Banque gravimétrique de la France](#)
- [Catalogue de Métadonnées EuroGeoSurveys \(GEIXS\)](#)



# InfoTerre - Visualisation des données



Carte
  Panier
  Abonnement
  Accueil
  Aide



Zoom :  km Coeff. :  X

Scan 250 © IGN - Paris 1999 - Autorisation n°42-9046

Communes BDCarto © IGN - Paris 1999 - Autorisation n°42-9045



## Restreindre la recherche au(x) thème(s)

- Tous les thèmes
- Connaissance géologique
- Eaux souterraines

## Donnée(s) Infoterre potentielles

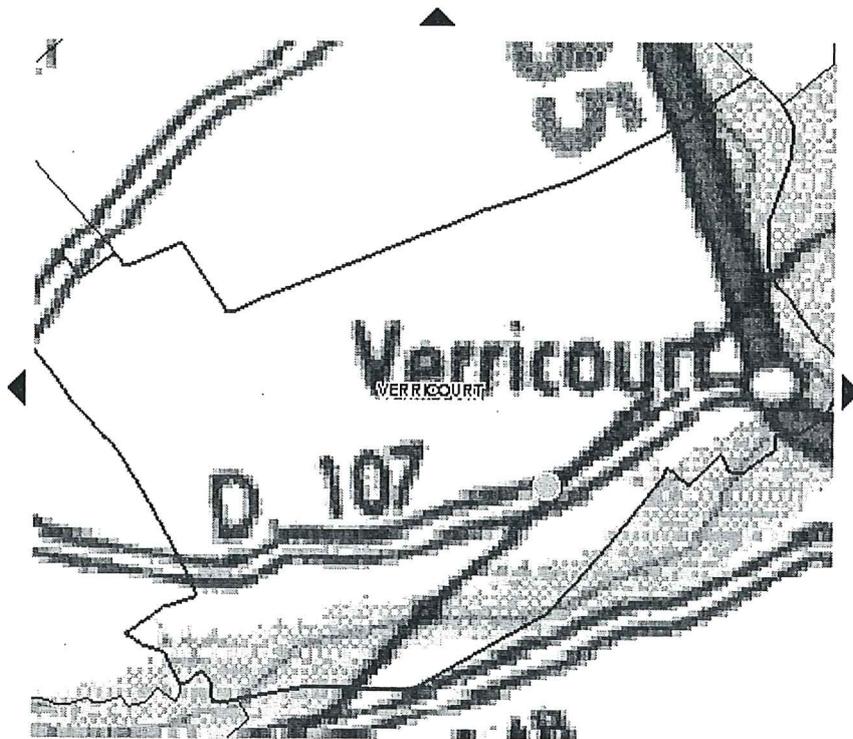
- Carte géologique 1/50 000
- Limites Aquifères 1/1 000 000
- Banque du sous-sol / Eaux Souterraines (BSS/ES)
- Banque du sous-sol (BSS)
- Fiche signalétique
  - Log géologique d'une profondeur comprise entre 0 et 50 m
  - Log géologique d'une profondeur comprise entre 50 et 250 m
  - Log géologique d'une profondeur supérieure à 250 m
  - Document scanné A3-A4
- Banque gravimétrique de la France
- Catalogue de Métadonnées EuroGeoSurveys (GEIXS)



# InfoTerre - Visualisation des données



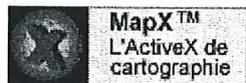
- Carte
- Panier
- Abonnement
- Accueil
- Aide



Zoom :  km Coeff. :  X

Scan 250 © IGN - Paris 1999 - Autorisation n°42-9046

Communes BDCarto © IGN - Paris 1999 - Autorisation n°42-9045



## Restreindre la recherche au(x) thème(s)

- Tous les thèmes
- Connaissance géologique
- Eaux souterraines

## Donnée(s) Infoterre potentielles

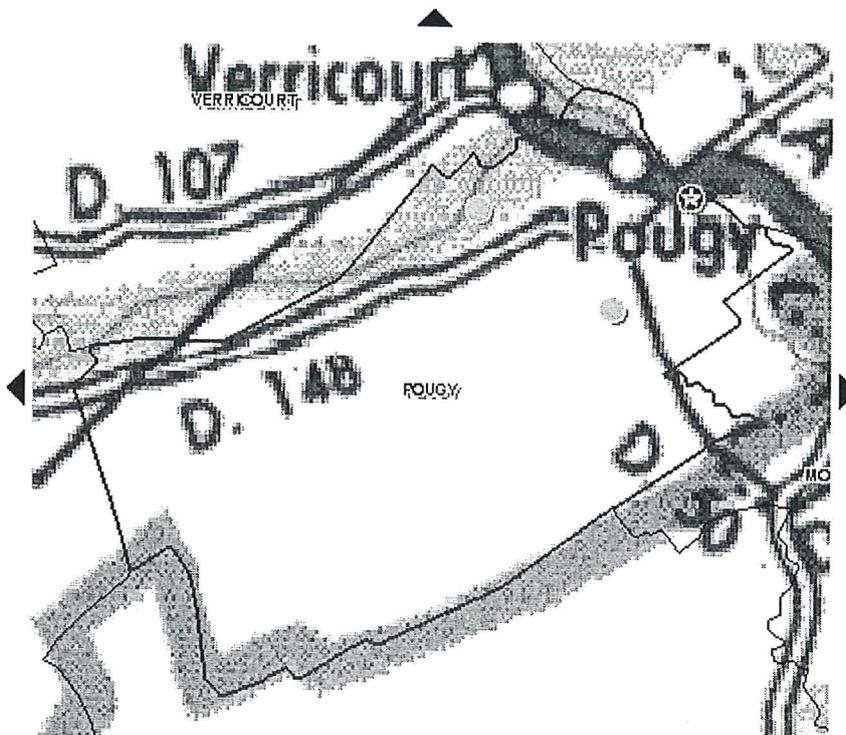
- Carte géologique 1/50 000
- Limites Aquifères 1/1 000 000
- Banque du sous-sol / Eaux Souterraines (BSS/ES)
- Banque du sous-sol (BSS)
- Fiche signalétique
  - Log géologique d'une profondeur comprise entre 0 et 50 m
  - Log géologique d'une profondeur comprise entre 50 et 250 m
  - Log géologique d'une profondeur supérieure à 250 m
  - Document scanné A3-A4
- Banque gravimétrique de la France
- Catalogue de Métadonnées EuroGeoSurveys (GEIXS)



# InfoTerre - Visualisation des données



- [Carte](#)
- [Panier](#)
- [Abonnement](#)
- [Accueil](#)
- [Aide](#)



Zoom :  km Coeff. :  X

Scan 250 © IGN - Paris 1999 - Autorisation n°42-9046  
Communes BDCarto © IGN - Paris 1999 - Autorisation n°42-9045



## Restreindre la recherche au(x) thème(s)

- Tous les thèmes
- Connaissance géologique
- Eaux souterraines

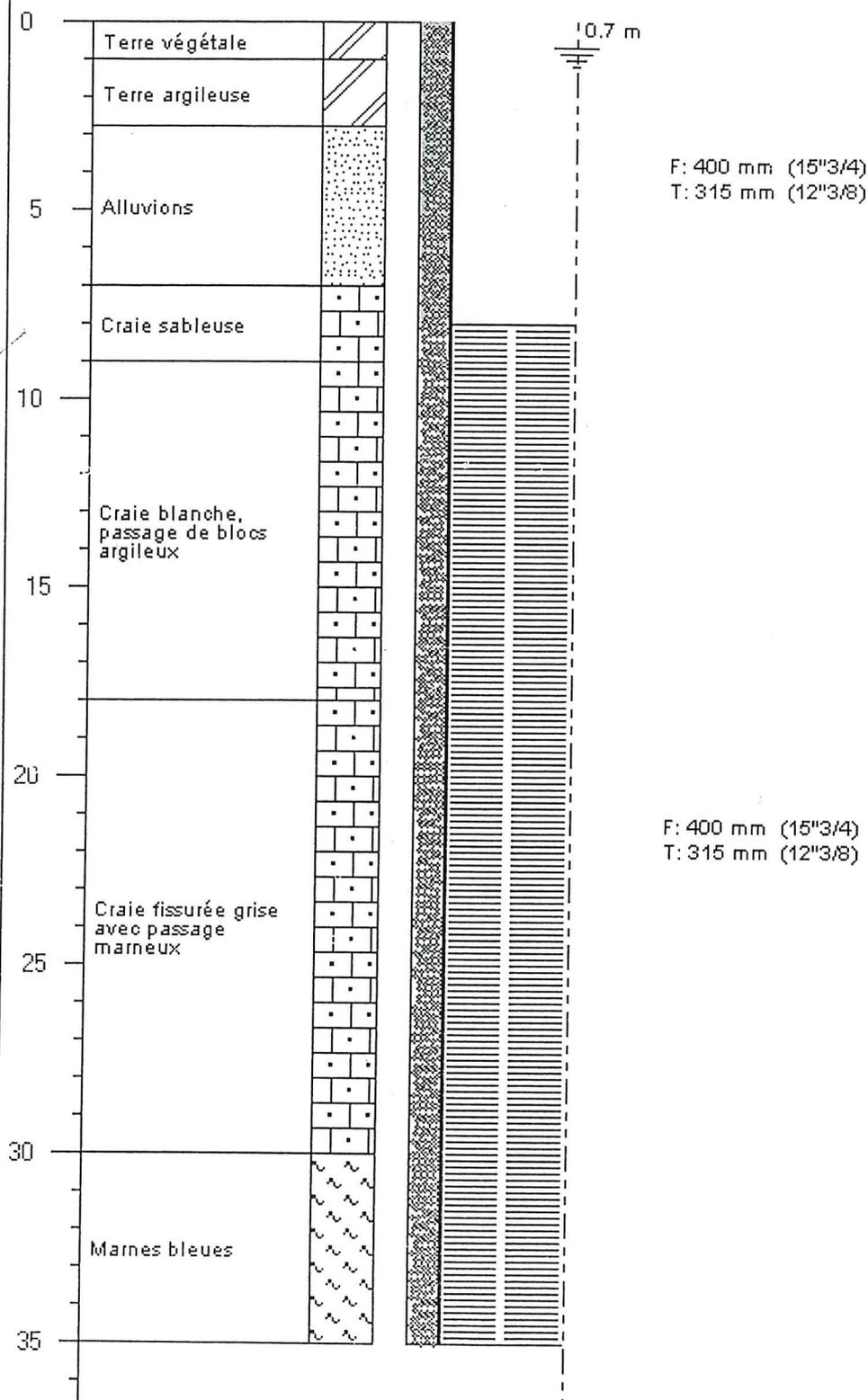
[Autre recherche](#)

## Donnée(s) Infoterre potentielles

- [Carte géologique 1/50 000](#)
- [Limites Aquifères 1/1 000 000](#)
- [Banque du sous-sol / Eaux Souterraines \(BSS/ES\)](#)
- [Banque du sous-sol \(BSS\)](#)
- [Fiche signalétique](#)
  - Log géologique d'une profondeur comprise entre 0 et 50 m
  - Log géologique d'une profondeur comprise entre 50 et 250 m
  - Log géologique d'une profondeur supérieure à 250 m
  - Document scanné A3-A4
- [Banque gravimétrique de la France](#)
- [Catalogue de Métadonnées EuroGeoSurveys \(GEIXS\)](#)

Client: EARL DES TERRES BLANCHES - MAGNICOURT

M.Oeuvre: MR CEUNEBROUCKE - 10240

**Forage réalisé**

du : 04/04/2000

au : 04/04/2000

**Développement  
et pompages**

du : 05/04/2000

au : 05/04/2000

**Débit**Final : 80 m<sup>3</sup>/hSpécifique: 7.24 m<sup>3</sup>/h/m

Rabatt: 11.05 m

A .....

Le.....

**Certifié conforme  
au forage exécuté**Tampon et  
signature du  
chef d'entreprise.

## FORAGE IRRIGATION

Entreprise: FORAGES ET POMPAGES DE CHAMPAGNE  
 Client: EARL DES TERRES BLANCHES - MAGNICOURT  
 Maître d'oeuvre: MR CEUNEBROUCKE - 10240

## TERRAIN

| De    | à     | Nature du terrain                         |
|-------|-------|---|
| 0,00  | 1,00  | Terre végétale                            |
| 1,00  | 2,80  | Terre argileuse                           |
| 2,80  | 7,00  | Alluvions                                 |
| 7,00  | 9,00  | Craie sableuse                            |
| 9,00  | 18,00 | Craie blanche, passage de blocs argileux  |
| 18,00 | 30,00 | Craie fissurée grise avec passage marneux |
| 30,00 | 35,00 | Marnes bleues                             |

## FORAGE

| De   | à     | Ø"     | Ø mm   | Mode de forage | Fluide de forage |
|------|-------|--------|--------|----------------|------------------|
| 0,00 | 35,00 | 15"3/4 | 400,00 | Rotary         | Eau              |

## TUBAGE

| De   | à     | Ø"     | Ø mm   | Epais | Ecra. | Nature matériau | Type           | Slot | Vide % |
|------|-------|--------|--------|-------|-------|-----------------|----------------|------|--------|
| 0,00 | 8,00  | 12"3/8 | 315,00 | 8,00  |       | PVC             | Tube plein     |      |        |
| 8,00 | 35,00 | 12"3/8 | 315,00 | 8,00  |       | PVC             | Crépine fendue | 3,00 | 15,0   |

## CIMENTATION

| De   | à    | Ø"     | Ø mm   | Nature du ciment | Méthode de pose | Vol. m3 |
|------|------|--------|--------|------------------|-----------------|---------|
| 0,00 | 4,00 | 12"3/8 | 315,00 | CPA 55           | Gravitaire      |         |

## MASSIF FILTRANT

| De   | à     | Ø"     | Ø mm   | Nature du gravier | Granul. mm | Méthode de pose | Vol. m3 |
|------|-------|--------|--------|-------------------|------------|-----------------|---------|
| 0,04 | 35,00 | 12"3/8 | 315,00 | Graviers de Loire | 8 X 12     | Gravitaire      |         |

FORAGE IRRIGATION

|                         |                                       |
|-------------------------|---------------------------------------|
| <b>Entreprise:</b>      | FORAGES ET POMPAGES DE CHAMPAGNE      |
| <b>Client:</b>          | EARL DES TERRES BLANCHES - MAGNICOURT |
| <b>Maître d'oeuvre:</b> | MR CEUNEBROUCKE - 10240               |

|                             |                          |                       |        |
|-----------------------------|--------------------------|-----------------------|--------|
| Profondeur utile du forage: | 35,00 m                  | Niveau repère/sol:    | 0,50 m |
| Diam chambre de pompage:    | 315 mm                   | Niveau statique/sol:  | 0,70 m |
| Type de la pompe:           | Pleuger                  | Puiss. pompe:         | 15 kw  |
| Appellation en pouces:      | 8"                       | Diam. HT de la pompe: | mm     |
| Débit maxi de la pompe:     | 100,00 m <sup>3</sup> /h | Ht refoulement maxi:  | 0 m    |
| Installée à (profondeur):   | 30,00 m                  | Long. refoulement:    | 50 m   |

Observations: N° Mines : 464 10 2000 91 - La Prei ZH 42 Pougy - Niveau Haut - Capot de fermeture acier  
Trousse pour cimentation à 4 m Gravillons de Loire 8 X 12

**Date et heure de début de pompage:**

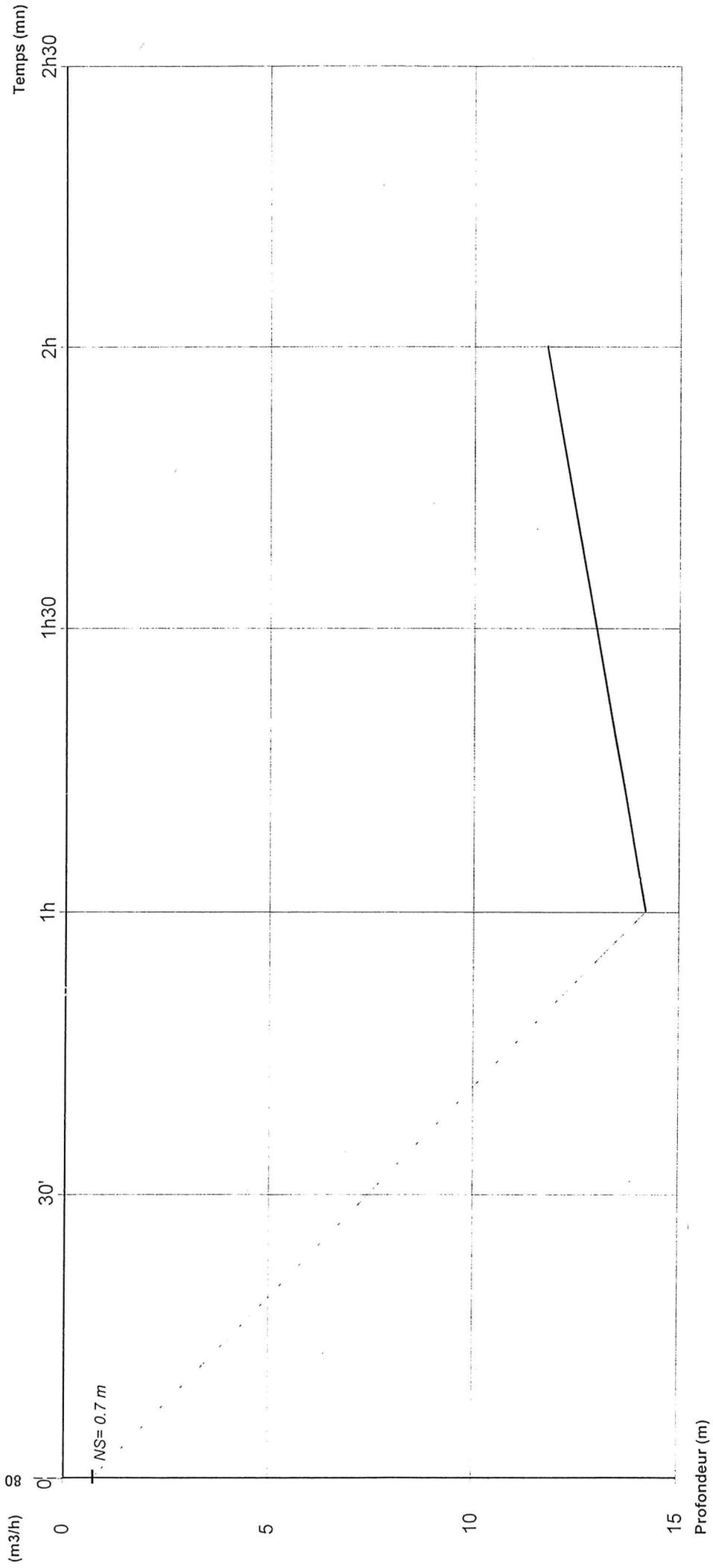
|            |       |
|------------|-------|
| 05/04/2000 | 00:00 |
|------------|-------|

| Date       | Heure | Temps  | Débit | Niveau/sol | Niveau mesuré | Observations         |
|------------|-------|--------|-------|------------|---------------|----------------------|
| 05/04/2000 | 01:00 | 1 h 00 | 80,00 | 14,18      | 14,68         | Acidification 400 kg |
|            | 02:00 | 2 h 00 |       | 11,75      | 12,25         |                      |

# COURBE DE POMPAGE FORAGE IRRIGATION ESSAI DE POMPAGE

Date début: 05/04/2000

Heure de début: 00:00



Débits:

0 - 2h00 = 80 m<sup>3</sup>/h

Mme Sophie CEUNEBOURNE  
3 Rue au Roi  
6240 Magnicourt.

Je, soussigné, CEUNEBOURNE Sophie  
propriétaire de la parcelle "la pie"  
d'une surface de 6ha 76  
Section. 2H 45 sur la commune  
de Paigy lo.  
ambosé d'EARL TERRE BLANCHE  
6240 MAGNICOURT  
à effectuer les travaux d'un puit et  
à l'explorer.

Fait le 1<sup>er</sup> Mars 2000 à  
Magnicourt.



DEPARTEMENT DE L'AUBE

CANTON DE RAMERUPT

Commune de POUGY

Je soussignée Me Michelle GILBLAS, Maire de la commune de POUGY, émet un avis favorable au projet de Me CEUNEBROUCKE Anne-Sophie, représentant l'Earl TERRE BLANCHE à MAGNICOURT, concernant un forage agricole, sous réserve que les prélèvements au captage d'adduction d'eau potable restent en permanence prioritaire et certifie que la parcelle section ZH n°45 lieudit " La Prée ", située sur le territoire de la commune de POUGY, est exclue du périmètre de protection du captage d'adduction d'eau potable du Syndicat Intercommunal d'adduction de PINEY-LESMONT.

En foi de quoi, nous lui avons délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à POUGY, le 6 mai 2000

Le Maire  
Michelle GILBLAS

